

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE MESLAND

*EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :
19 DEC. 2023

N° 44/2023

Objet : REHABILITATION LOURDE DES LOCAUX DU COMMERCE LE SAINT-VINCENT

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2023

Présents (12) : Mesdames DELATTAIGNANT Marion, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric

Absent excusé avec pouvoir (1) : Madame BECKER Corinne qui donne pouvoir à Madame PEUDEVIN Evelyne

Absents (2) : Messieurs HELTZLE Jérôme, GUERIN Pierre-Alain

Secrétaire de séance : Madame DE L'ECLUSE Anne-Sophie

M. le Maire présente l'avant-projet de réhabilitation lourde des locaux du commerce Le Saint-Vincent remis par le Groupement de Maîtrise d'œuvre BARDOT-CHAUVEAU-MTTECH-ICC. Ce dossier comprend les plans de l'aménagement projeté et le chiffrage estimatif des travaux fixé à un montant de 680 043 € HT (816 580 € TTC). Une validation est nécessaire à ce stade pour que la maîtrise d'œuvre puisse poursuivre son travail d'étude. Pour rappel, le programme avait été initialement fixé à 570 000 € HT par le Conseil municipal par délibération 23/2023 du 09/06/2023, à l'issue de l'étude de faisabilité.

Après présentation et débat, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 voix POUR) :

- Valide l'avant-projet avec chiffrage des travaux à un montant de 680 043 € HT (816 580 € TTC),
- Demande quelques modifications d'aménagement des locaux à discuter avec la Maîtrise d'oeuvre,
- Dit qu'il convient de prévoir une enveloppe supplémentaire de 10% pour travaux imprévus,
- Dit que la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre sera basée sur le montant réel des travaux constaté à l'issue de l'appel d'offres travaux avec un plafond fixé au chiffrage de l'avant-projet,
- Prend acte que la TVA des travaux de la partie logement estimée à 18 223 € est susceptible ne pas être déductible,
- Arrête l'enveloppe du programme de réhabilitation lourde (études, travaux, rémunérations, frais de coordination et de contrôle, TVA non récupérable) à la somme de 893 125 €,

- Valide le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT REHABILITATION BAR/RESTAURANT/MULTISERVICES/LOGEMENT LE SAINT-VINCENT					
DEPENSES			RECETTES		
	HT	TTC		Montant	% subvention/HT
Etudes préalables	15 439	18 527	AGGLOPOLYS FDC 40% AMO	1 640	0,19%
Maîtrise d'œuvre	87 014	104 417	AGGLOPOLYS FDC dernier commerce	50 000	5,71%
Prestations SPS, contrôle	13 918	16 702	Subv ACTEE 65% étude thermique	2 118	0,24%
Total travaux	680 483	816 580	Région CRST 60% sur isolation bio-sourcée	114 502	13,09%
Imprévus travaux 10%	68 048	81 658	Etat DETR 50%	432 451	50,00%
Assurance dommage-ouvrage	10 000	12 000	CD41 DDSR	45 000	5,14%
TOTAL HT	874 902	1 049 882	CD41 dernier commerce	25 000	2,86%
TVA 20% logement non déductible	18 223		TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITEES	670 711	77,23%
			Reste à charge Commune	222 414	22,77%
TOTAL PROGRAMME (HT + TVA non déductible)	893 125		TOTAL PROGRAMME	893 125	100%

- Autorise M. le Maire à faire les demandes de subvention auprès de l'Etat, de la Région Centre Val de Loire, du Conseil départemental de Loir-et-Cher, de la Communauté d'agglomération Agglopolys aux meilleurs taux pour mener à bien le projet.

Fait à Mesland, le 14 décembre 2023,

Le Maire,
Philippe GUETTARD

La Secrétaire de séance,
Anne-Sophie DE L'ECLUSE





Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14.12.2023 et de son affichage le 14.12.2023

Le Maire,
Philippe GUETTARD




REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE MESLAND

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

*EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

19 DEC. 2023

N° 45/2023

**Objet : MISSIONS DE COORDINATION SPS ET BUREAU DE CONTROLE –
REHABILITATION DU COMMERCE LE SAINT-VINCENT**

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2023

Présents (12) : Mesdames DELATTAIGNANT Marion, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric

Absent excusé avec pouvoir (1) : Madame BECKER Corinne qui donne pouvoir à Madame PEUDEVIN Evelyne

Absents (2) : Messieurs HELTZLE Jérôme, GUERIN Pierre-Alain

Secrétaire de séance : Madame DE L'ECLUSE Anne-Sophie

Les travaux de réhabilitation lourde des locaux du commerce Le Saint-Vincent menés sous maîtrise d'œuvre du Groupement BARDOT-CHAUVEAU-MTTECH-ICC nécessitent d'accompagner le chantier par une mission de Coordination Sécurité-Protection de la Santé (CSPS) et une mission Contrôle Technique et Contrat de missions connexes.

M. le Maire présente les dispositifs et propose de retenir les prestations du Bureau Véritas Construction.

Après débat, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 voix POUR) :

- Accepte les offres du Bureau Véritas Construction pour :
 - une mission de Coordination Sécurité-Protection de la Santé (CSPS) pour un montant de 3428.00 €HT (4113.60 € TTC),
 - une mission de Contrôle Technique et Contrat de missions connexes pour un montant de 5 660.00 €HT (6792.00 € TTC),
- Autorise M. le Maire à engager ces dépenses par signature des contrats de prestations,

Fait à Mesland, le 14 décembre 2023,

Le Maire,
Philippe GUETTARD

La Secrétaire de séance,
Anne-Sophie DE L'ECLUSE



*Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14.12.2023
et de son affichage le 14.12.2023*

*Le Maire,
Philippe GUETTARD*



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE MESLAND

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

*EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

19 DEC. 2023

N° 46/2023

**Objet : MISSION DE DETECTION DES RESEAUX SUR VOIE PUBLIQUE ET SUR
EMPRISE DES BATIMENTS COMMUNAUX – PROJET MICRO-CRECHE ET POLE
SERVICES PUBLICS**

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2023

Présents (12) : Mesdames DELATTAIGNANT Marion, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric

Absent excusé avec pouvoir (1) : Madame BECKER Corinne qui donne pouvoir à Madame PEUDEVIN Evelyne

Absents (2) : Messieurs HELTZLE Jérôme, GUERIN Pierre-Alain

Secrétaire de séance : Madame DE L'ECLUSE Anne-Sophie

Dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet de création d'une micro-crèche et de l'aménagement d'un pôle de services publics au 24 Grande rue, des travaux de détection des réseaux sont nécessaires.

M. le Maire présente les besoins et propose de retenir les prestations du Cabinet de géomètre Géomexpert pour :

- une prestation de détection des réseaux sur voie publique d'un montant de 1 800 € HT (2 160 € TTC),
- une prestation de détection des réseaux sur l'emprise des bâtiments communaux pour un montant de 2 500.00 € HT (3 000.00 € TTC)

Après débat, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 voix POUR) :

- Accepte les offres du Bureau de géomètre Géomexpert pour un total de 4 300.00 € HT (5 160.00 € TTC),
- Autorise M. le Maire à engager ces dépenses par signature du devis correspondant,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget investissement 2024.

Fait à Mesland, le 14 décembre 2023,

Le Maire,
Philippe GUETTARD



La Secrétaire de séance,
Anne-Sophie DE L'ECLUSE



*Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14.12.2023
et de son affichage le 14.12.2023*

Le Maire,
Philippe GUETTARD



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE MESLAND

*EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le
19 DEC. 2023

N° 47/2023

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 3

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2023

Présents (12) : Mesdames DELATTAIGNANT Marion, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric

Absent excusé avec pouvoir (1) : Madame BECKER Corinne qui donne pouvoir à Madame PEUDEVIN Evelyne

Absents (2) : Messieurs HELTZLE Jérôme, GUERIN Pierre-Alain

Secrétaire de séance : Madame DE L'ECLUSE Anne-Sophie

M. le Maire explique que les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative du budget de l'exercice 2023 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En dépenses d'investissement :

BUDGET PRINCIPAL – INVESTISSEMENT		
<i>SENS</i>	<i>COMPTE</i>	<i>SOMME</i>
DEPENSE	238	- 44 194.17 €
DEPENSE	21534	+ 19 841.57 €
DEPENSE	21538	+ 16 215.51 €
DEPENSE	2041582	+ 8136.92 €
DEPENSE	2151	- 3000 €
DEPENSE	21351	+ 3000

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 voix POUR) approuve la décision modificative comme définie ci-dessus.

Fait à Mesland, le 14 décembre 2023

Le Maire,
Philippe GUETTARD



Le Secrétaire de séance,
Anne-Sophie DE L'ECLUSE



12.12.2023

*Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de son affichage le 12.12.2023*

Le Maire,
Philippe GUETTARD

